

VD_FINDINFO ML / 2009 / 168 vom 5. Februar 2010

VD Tribunal cantonal, 2010-02-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ML___2009___168

FR: VD_FINDINFO ML / 2009 / 168 du 5 février 2010

IT: VD_FINDINFO ML / 2009 / 168 del 5 febbraio 2010

Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ, CONCLUSIONS | 17 CPC

Erwägungen

E. 1

LVLPP), qu'en l'espèce, le recourant n'indique pas quelle(s) décision(s) du juge de paix il conteste, ses griefs étant dirigés uniquement contre l'autorité de taxation poursuivante, qu'il ne formule aucune conclusion en réforme et n'indique pas en quoi les décisions du premier juge seraient erronées au regard du droit des poursuites, qu'il n'invoque aucun des moyens de nullité exhaustivement énumérés à l'art. 38 al. 1 let. a à c LVLPP, que, faute de comporter des conclusions conformes aux exigences des règles de procédure, le recours est irrecevable, que le présent arrêt est rendu sans frais ni dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.